

# **RAPPORT ANNUEL 2023**

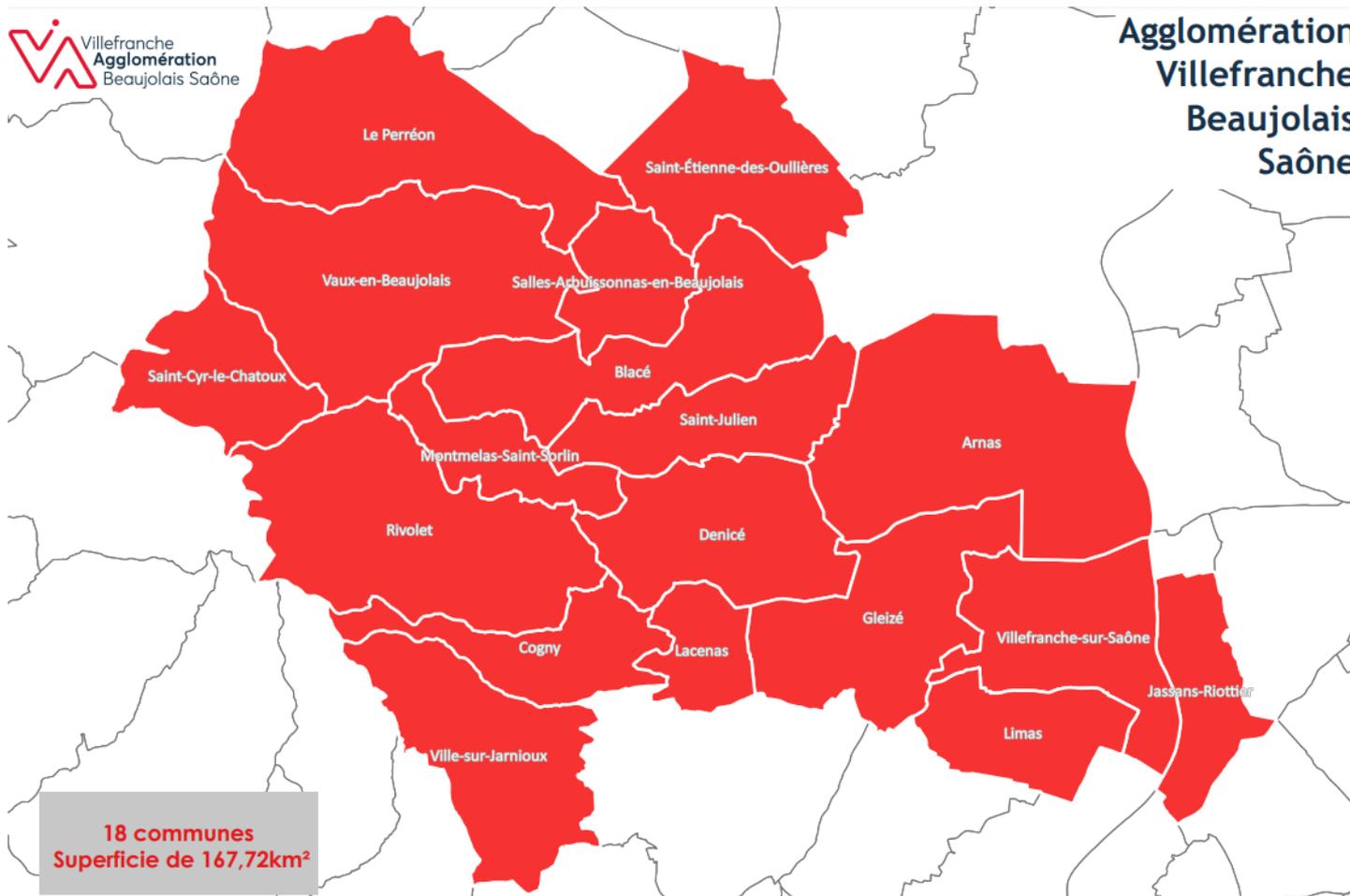
**SUR LES COUTS ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

## Table des matières

Table des matières.....	2
1. Territoire et compétences .....	3
1.1. Le périmètre .....	3
1.2. La gestion des déchets .....	3
1.3. L'organisation du service.....	4
2. La collecte .....	5
2.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	5
2.2. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés .....	8
2.3. Résultats du tri des emballages et des papiers.....	9
2.4. La collecte séparée des biodéchets .....	10
2.5. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou apport volontaire et valorisation ..	11
3. La déchèterie .....	12
3.1. Les horaires et conditions d'accès.....	12
3.2. Le bilan de la fréquentation .....	12
3.3. Les apports.....	13
3.4. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation .....	13
4. Synthèse technique .....	14
5. Mesures de prévention.....	15
5.1. Le Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés .....	15
5.2. Supports de communication.....	15
5.3. Animation et éducation.....	15
5.3. Compostage partagé sur l'espace public.....	16
5.4. Actions correctives .....	16
6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire .....	17
6.1. La gestion des bacs roulants.....	17
7. Les indicateurs économiques et financiers.....	19
7.1. Montant annuel global des dépenses.....	19
7.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat	19
7.3. Coût aidé du service et financement .....	20
7.4. Coût aidé des différents flux de déchets.....	23
7.5. La répartition des charges par étape technique.....	24
7.6. Evolution des coûts.....	25

# 1. Territoire et compétences

## 1.1. Le périmètre



Le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est composé de 18 communes : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux.

La population compte 72 925 habitants\*.

\*Sources : Insee, Recensement de la population 2021. Populations municipales. En vigueur au 01/01/2024

Les populations légales millésimées 2021 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024

## 1.2. La gestion des déchets

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure les missions suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gestion de la déchèterie d'Arnas
- Information, sensibilisation et éducation de tout public, sur la gestion, la prévention et la réduction des déchets
- Livraison et maintenance des bacs roulants
- Gestion des points d'apports volontaires

Le traitement des déchets est transféré à un syndicat, le SYTRIVAL.

### **1.3. L'organisation du service**

- **La collecte**

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée, en porte à porte, ou en point d'apport volontaire.

La gestion est assurée par les agents de la collectivité (secteur dit « en régie ») pour les communes de Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône et, via des marchés en prestation de service, pour les autres communes, hors Jassans-Riottier.

Pour la commune de Jassans-Riottier, la collecte et le traitement sont assurés par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, selon des modalités précisées par convention.

La collecte (hors commune de Jassans-Riottier) se déroule comme suit :

Ordures Ménagères Résiduelles	Population* (habitants)
Porte à porte	66 570

Emballages légers + papiers	Population*
Porte à porte	60 691
Apport volontaire	5 879

Verre	Population*
Apport volontaire	66 570

\*Hors JASSANS

- **La déchèterie**

Elle permet de recueillir les déchets des ménages et des professionnels (uniquement verre et cartons) qui ne sont pas produits de manière courante.

- **Le traitement**

Le SYTRIVAL assure le traitement de certains déchets collectés, plus précisément l'incinération des ordures ménagères, le transfert et le tri des collectes sélectives, la collecte du verre, le compostage des déchets verts, le recyclage des déchets inertes, la valorisation du plâtre, le broyage et la valorisation énergétique des encombrants ...

Des éco organismes et divers prestataires ont la charge de la gestion des autres déchets.

- **La communication**

Une équipe, composée d'une responsable du service collecte sélective, d'un agent gestionnaire des bacs et des badges de la déchèterie, de 3 ambassadeurs du tri, assure la communication et la sensibilisation au quotidien. De plus, le service met en place des projets de sensibilisation et d'animations, auprès de tout public. Le service communication de la Communauté d'agglomération est, en partie, en charge de la création de documents et autres outils pour développer la communication du service.

- **Moyens humains et matériels**

Pour la collecte en régie, la collectivité dispose d'un local technique situé 197 Rue des Hêtres à Arnas.

Ce local est composé de :

- garage pour les véhicules et parking

- locaux pour le stockage (des conteneurs, des produits, des vêtements, matériel d'animation)
- réfectoire
- salle de briefing
- vestiaires
- bureaux
- aire de lavage

Etat des effectifs :

- 1 chef d'équipe et un chef d'équipe adjoint
- 24 agents dont 12 sont titulaires du permis poids lourd
- 1 agent en charge de la gestion des bacs et des badges d'accès à la déchèterie
- 1 agent chargé de livrer et réparer des conteneurs
- 2 agents chargés d'entretenir les points d'apport volontaires et les points de regroupement
- 1 chargée de mission prévention et 3 ambassadeurs du tri
- 1 chargée de mission stratégie

Parc matériel (moyenne d'âge du parc : 8 ans) :

- 10 camions bennes ordures ménagères dont 2 camions au gaz naturel
- 3 véhicules utilitaires
- 3 véhicules légers dont 1 véhicule électrique

## 2. La collecte

### 2.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Les modalités de collecte**

Les *ordures ménagères résiduelles* (OMR) sont collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective est effectuée en porte à porte ou en apport volontaire. Les contenants pour les emballages ménagers recyclables et papiers sont distincts en fonction des communes.

Le verre est collecté en point d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire.

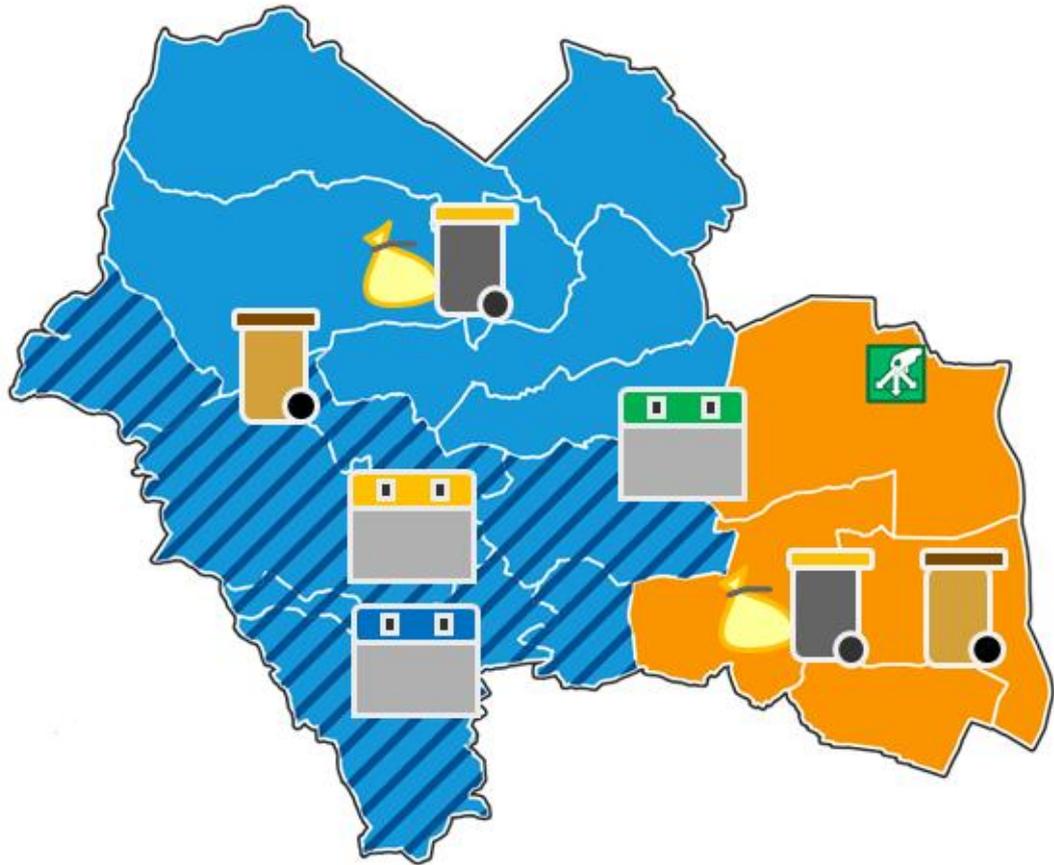
	Secteur régie 80 % de la population	Secteur Vauxonne 12 % de la population	Secteur Nizerand 8 % de la population
Ordures Ménagères Résiduelles	Régie Porte-à-porte C1 à C3 Bacs individuels et collectifs	Prestation (écodéchets) Porte-à-porte C1 Bacs individuels et collectifs, sacs	
	Traitement transféré au SYTRAIVAL		
Recyclables secs hors verre	Multi matériaux  Régie Porte-à-porte C0,5 à C1 Bacs individuels et sacs	Multi matériaux  Prestation (écodéchets) Porte-à-porte C0,5 Bacs individuels et sacs	Emballages  Prestation (Veolia) Apport volontaire Colonnes aériennes
	Traitement transféré au SYTRAIVAL		
Verre	Collecte transférée au SYTRAIVAL Apport volontaire Colonnes aériennes		
	Traitement transféré au SYTRAIVAL		
Déchets alimentaires	Expérimentation 4500 hab Prestation (Les Alchimistes) Apport volontaire Abris Bacs C1 à C2		
Déchèterie	Déchèterie d'Arnas Prestation (Serfim) sauf Ville-sur-Jarnioux		

C0,5 : collecte tous les 15 jours  
C1 : collecte 1 fois par semaine  
C2 : collecte 2 fois par semaine  
C3 : collecte 3 fois par semaine

Secteur régie : communes de Arnas, Limas, Gleizé, Villefranche-sur-Saône.

Secteur Vauxonne : communes de Blacé, Le Perréon, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles Arbussonnas, Vaux-en-Beaujolais.

Secteur Nizerand : communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Saint-Cyr-le-Châtoux, Rivolet, Ville-sur-Jarnioux.



-  Régie
-  Prestations de services
-  Apport volontaire emballages, papier
-  Déchèterie

- **La fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés**

La **collecte des ordures ménagères** est réalisée 1 fois par semaine, hors régie.

Sur le secteur en régie, la fréquence du porte à porte se déroule comme suit :

3 fois par semaine : hyper centre Villefranche-sur-Saône, quartiers d'habitats collectifs

2 fois par semaine : secteur mixte (collectif, individuel)

1 à 2 fois par semaine en alternance : secteur pavillonnaire

1 fois par semaine : secteur rural, zones industrielles

La **collecte sélective** est organisée différemment en fonction des secteurs.

*Secteur Régie et Vauxonne :*

La collecte des emballages légers et des papiers est effectuée, en porte à porte, et en mélange (multimatériaux) pour l'ensemble des habitants à l'aide de bacs, d'une capacité de 120 à 660 litres ou de sacs jaune de 50 litres, fournis par la CAVBS. La collecte en sacs jaune concerne l'hyper-centre de Villefranche-sur-Saône et le secteur Vauxonne.

La fréquence de collecte en multimatériaux est hebdomadaire sur les secteurs de Villefranche-sur-Saône et les quartiers de Belleruche, Béligny, le Garet, Troussier et la Quarantaine et tous les 15 jours, sur les autres secteurs.

*Secteur Nizerand Morgon et Ville-sur-Jarnioux :*

Les emballages légers et les papiers sont collectés séparément en bornes d'apport volontaire, le lundi, en fonction du taux de remplissage.

## **2.2. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés**

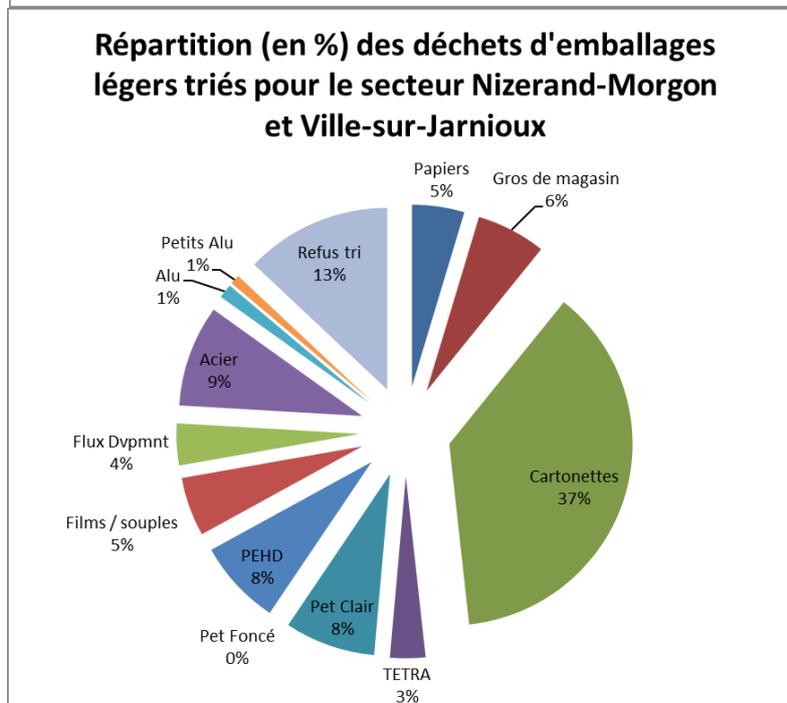
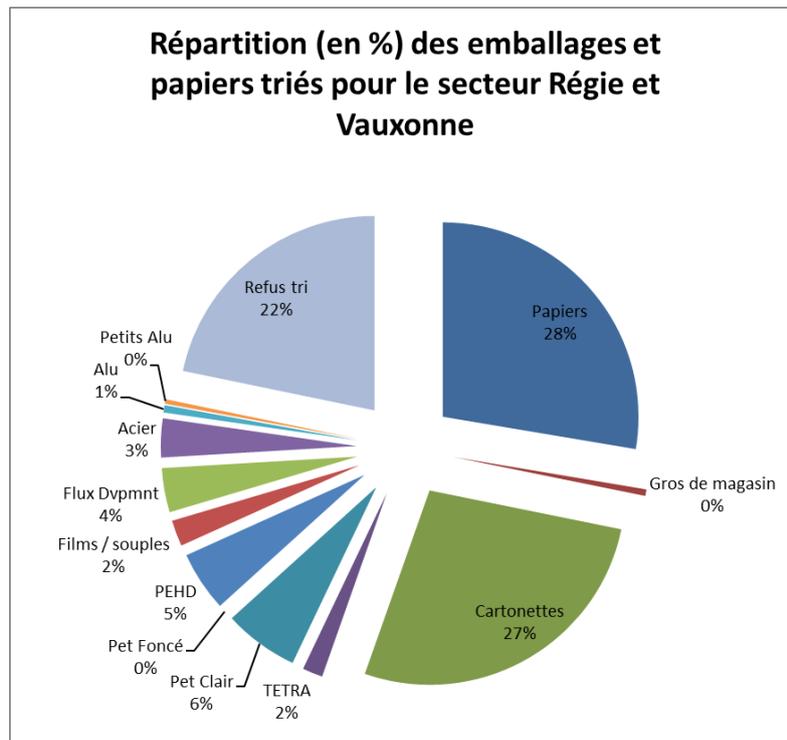
	OMR Régie	OMR Prestation	Emballages et papiers régie	Emballages et papiers prestation	Emballages	Papiers	Verre
<b>Population desservie</b>	52 532	14 038	52 532	8 159	5 879	5 879	66 570
<b>Secteur</b>	Régie	Hors régie	Régie	Vauxonne	Nizerand Morgon, Ville s/J	Nizerand Morgon, Ville s/J	17 communes
<b>Tonnage</b>	12 589	2 383	1 856	288	104	82	1954
<b>Evolution n / n-1</b>	- 3,5%	- 4,7%	- 1,9%	+ 3,2%	+ 0,6%	- 19,5%	+ 0,3%
<b>Kg/hab</b>	239,6	169,7	35,3	35,3	17,7	13,9	29,4

## 2.3. Résultats du tri des emballages et des papiers

- **Déchets triés issus des Centres de Tri**

Les déchets recyclables collectés sont vidés sur les plateformes de stockage de Villefranche-sur-Saône (VEOLIA) et de Quincieux (SYTRAIVAL). Ils sont ensuite transférés vers les centres de tri :

- PAPREC à Chassieu pour les emballages et papiers en mélange
- NICOLLIN à Saint Fons pour les emballages seuls



Glossaire :

Alu : aluminium,  
 Flux Dvpmnt : flux développement (pots de yaourt, barquettes),  
 PEHD : polyéthylène haute densité,  
 PET : polyéthylène téréphtalate,  
 TETRA : brique alimentaire.

## 2.4. La collecte séparée des biodéchets

Une **expérimentation** sur la collecte séparée des **biodéchets** s'est déroulée sur l'année 2023.

Cette expérimentation a été réalisée en partenariat avec le SYTRAIVAL et son prestataire Les Alchimistes.

La phase opérationnelle a débuté le 2 janvier 2023.

Simultanément, les bornes d'apport volontaire des biodéchets ont été installées sur l'espace public sur un secteur composé essentiellement d'habitats collectifs à Limas et Villefranche-sur-Saône, et la communication a été effectuée en porte à porte avec distribution d'un kit de tri et du livret de consignes.

4500 habitants environ ont été concernés par l'expérimentation.

### Kit de tri distribué



sac kraft



Un bioseau et environ 15 sacs kraft



Un livret de consignes

### Distribution en porte à porte et en retrait à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

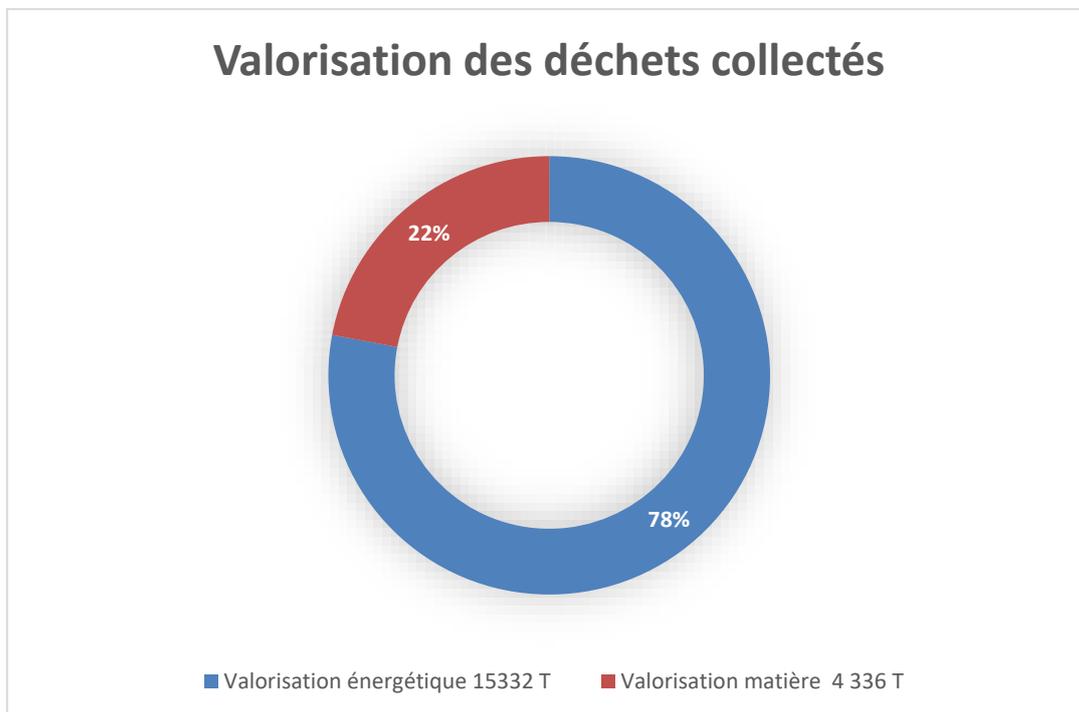


Après une année d'activité, les habitants ont trié 53 tonnes de déchets alimentaires. Ce sont autant de tonnes évitées à l'incinération.

Ainsi les déchets collectés sont transformés en compost, lequel est épandu sur les terres agricoles du Rhône exploitées pour la production de céréales et de légumes.

De 2024 à 2025 il est prévu d'étendre ce dispositif aux secteurs urbains dense pour couvrir un territoire de 31 500 habitants.

## **2.5.Répartition des déchets collectés en porte à porte ou apport volontaire et valorisation**



### 3. La déchèterie

La déchèterie située à Arnas, accueille tous les habitants de la Communauté d'agglomération à l'exception des habitants de :

- Jassans-Riottier (déchèterie de Frans)
- Ville-sur-Jarnioux (déchèteries de Anse, Chazay d'Azergues, Saint Laurent d'Oingt et Theizé)

Les habitants de Saint-Etienne-des-Oullières ont également la possibilité de se rendre à la déchèterie de Belleville. Une convention de participation financière a été mise en place avec chaque EPCI gestionnaire des déchèteries.

#### 3.1. Les horaires et conditions d'accès

LOCALISATION	Arnas – route départementale n°306 – Avé Maria
HORAIRES	<p>Ouverture : Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre Lundi au jeudi : 8h - 11h50 / 14h - 17h50 Vendredi et samedi : 8h - 17h50 Dimanche : 8h - 11h50</p> <p>Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars Lundi au samedi : 8h - 11h50 / 14h - 17h50 Dimanche : 9h - 11h50</p> <p>Fermeture : jours fériés</p>
ACCÈS	Badge

Cette installation reçoit les déchets issus des ménages. Les professionnels sont acceptés uniquement pour l'apport des cartons (accès payant) et du verre.

#### 3.2. Le bilan de la fréquentation

112 915 entrées en 2023.

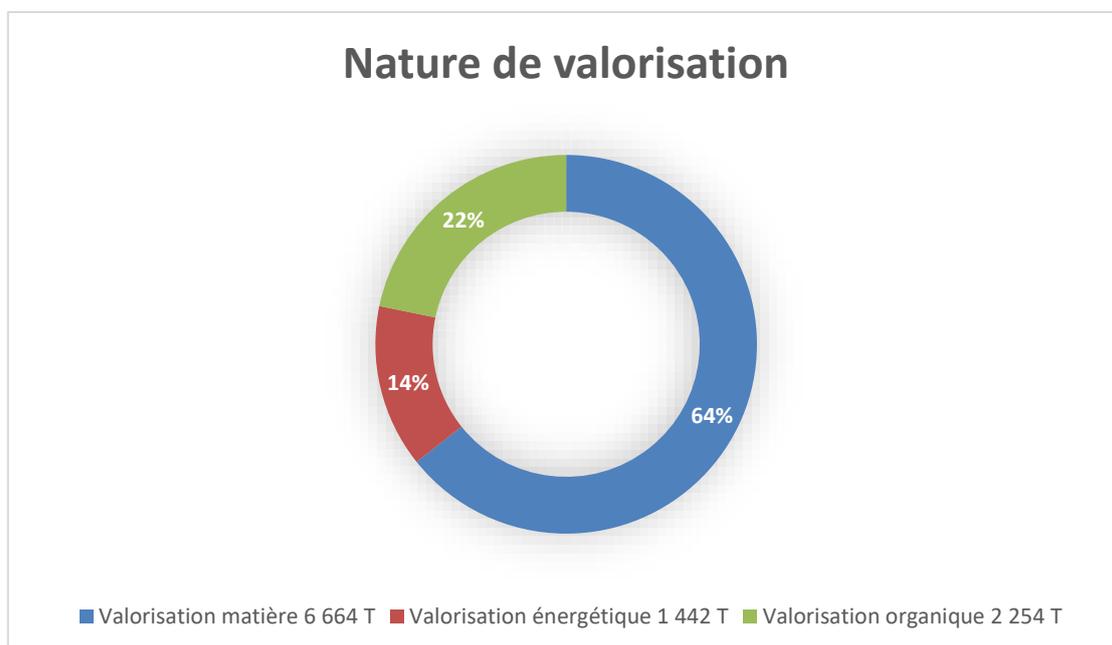
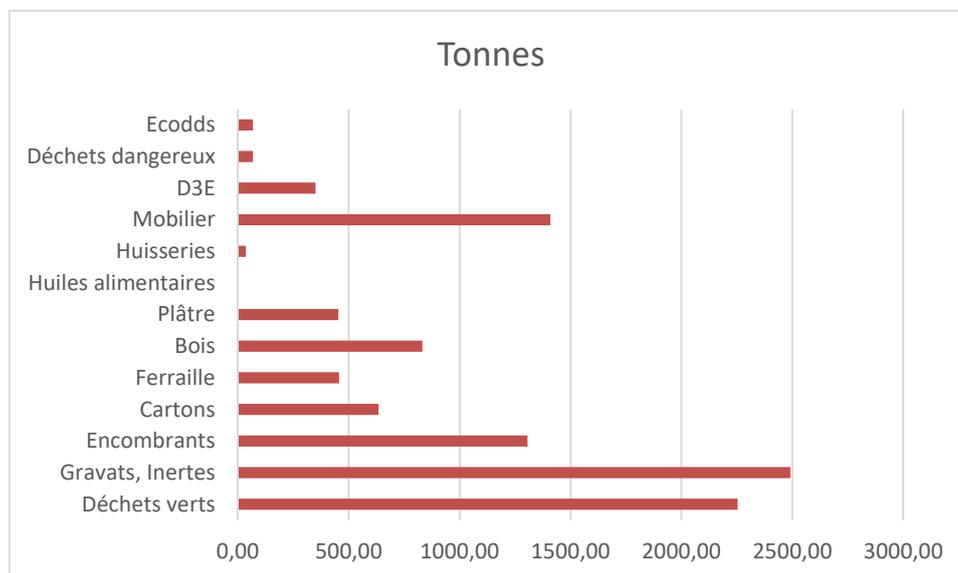
L'entrée à la déchèterie est autorisée uniquement avec le badge.

Pour les nouveaux habitants, un passage à la déchèterie leur est accordé sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Ils créent le dossier sur place ou sur le site internet de la Communauté d'agglomération et leur badge est envoyé par voie postale sous 15 jours. Il est aussi possible d'effectuer la demande de badge directement au siège de la Communauté d'agglomération et de l'obtenir immédiatement durant les horaires de permanence du service.

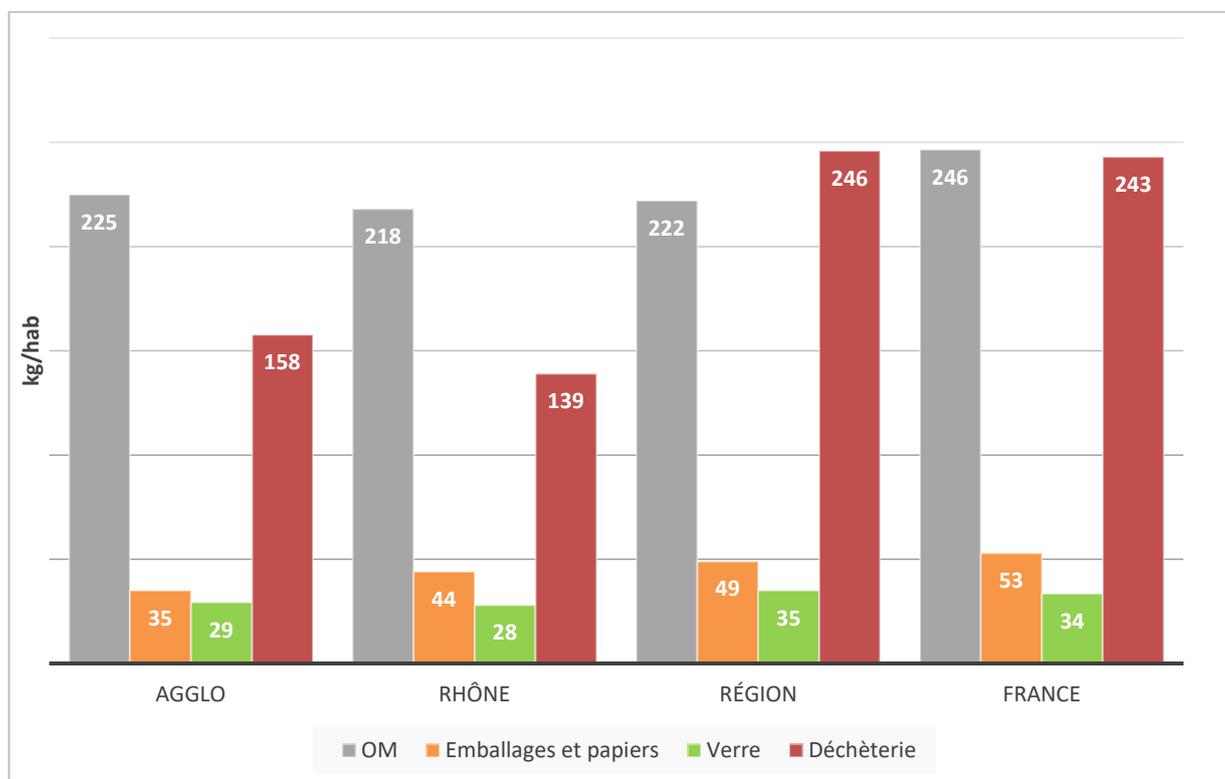
### 3.3. Les apports

Déchèterie d'Arnas	
Population desservie	65 759
Secteur	Communauté d'agglomération, sauf Jassans-Riottier et Ville-sur-Jarnioux
Tonnage	10 360
Kg/hab	157,7

### 3.4. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation



## 4. Synthèse technique



	Communauté d'agglomération	Rhône	Région AURA	France
<b>Total (kg/hab)</b>	447	428	552	576
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	225	218	222	246
<b>Emballages et papiers</b>	35	44	49	53
<b>Verre</b>	29	28	35	34
<b>Déchèterie</b>	158	139	246	243

\*Source : SINOE, données déchets-régionale-année 2021 avec population INSEE

## 5. Mesures de prévention

### 5.1. Le Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

La Communauté d'agglomération a lancé l'élaboration de son Programme Local de Prévention de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce programme est un document obligatoire visant à planifier des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets.

Il est en cours d'élaboration et sera adopté à la fin de l'année 2024.

L'objectif à atteindre en termes de réduction des déchets ménagers et assimilés correspond à 392 kg/habitant à l'horizon 2031.

### 5.2. Supports de communication

- **Site internet** : actualisation des informations
- **Facebook** : publication de posts
- **Création** et/ou **Actualisation** et **Ré-édition** des documents de communication écrite :

### 5.3 Animation et éducation

#### • Animations scolaires

Les ambassadeurs du tri ont réalisé **82 interventions en milieu scolaire** (écoles maternelles et élémentaires).

Environ **1 950 élèves** ont été sensibilisés (ainsi que leurs enseignants, parents d'élèves, ATSEM et AVS présents).

Les thématiques abordées sont les consignes de tri, le recyclage, la réutilisation des déchets, la fabrication du papier, le gaspillage alimentaire, la consommation et réduction de déchets, les ressources naturelles et le compostage.

Un accompagnement a été réalisé avec le collège Maurice Utrillo à Limas pour améliorer le tri du restaurant scolaire et mener une action contre le gaspillage.

#### • Actions grand public

#### **Calendriers de collecte, sacs jaunes et de précollecte du verre, autocollants Stop Pub et prise d'informations**

Les calendriers des jours de collecte sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'agglomération. Ils peuvent être retirés au siège de la Communauté d'agglomération pour les personnes n'utilisant pas internet. De plus, un envoi est réalisé à l'ensemble des gestionnaires d'habitats collectifs pour informer les agents chargés de l'entrée/sortie des bacs.

Les habitants se déplacent pour obtenir des renseignements directement dans les locaux : attribution de bacs, badge déchèterie, sacs jaunes, sacs de pré-collecte pour le verre, consignes de tri, stop pub, mémo-tri, etc. Les autocollants « stop pub » sont à retirer à la Communauté d'agglomération, sur les manifestations ou auprès des communes.

Les permanences d'accueil du public ont lieu le : lundi 8h30-12h30 ; mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h et vendredi 13h30-17h.

#### **Echanges avec les usagers**

Par téléphone :

**Numéro Vert** : 0 800 512 201 ; **standard** de la Communauté d'agglomération et postes fixes/portable du personnel

Par mail : [collecte.selective@agglo-villefranche.fr](mailto:collecte.selective@agglo-villefranche.fr) ainsi que les adresses professionnelles de chacun.

Par le site internet :

Trois formulaires de contact sont accessibles sur le site internet de l'agglomération selon les thématiques suivantes : déchets généraux, badge et demande d'animation.

Les échanges avec les habitants, les communes, les élus et divers acteurs du territoire sont très nombreux (environ 30 par jour pour l'équipe) par l'intermédiaire des différents outils de communication.

#### **Opérations ponctuelles durant l'année :**

1. Tous au compost ! en mars
2. Journée éco-citoyenne à Arnas
3. Semaines du Développement Durable en septembre / octobre
4. Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre
5. Stand « Réduction et prévention des déchets » Marathon du Beaujolais

### **5.3. Compostage partagé sur l'espace public**

5 sites de compostage partagé supplémentaires ont été mis en place en 2023 à Vaux-en-Beaujolais, Blacé et Villefranche-sur-Saône. Fin 2023, **12 sites** étaient en fonctionnement sur le territoire.

Sur les différents sites de compostage, près de **13 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères.**



### **5.4. Actions correctives**

Des contacts entre le service et les habitants sont effectués à la suite des anomalies de collecte relevées quotidiennement. **1 065 retours anomalies** ont été enregistrées sur le logiciel GESBAC à la suite des signalements des équipes et ont fait l'objet de réponses aux usagers et d'actions de sensibilisations réalisées par les ambassadeurs du tri.

Les sacs à côté des bacs sont les problèmes les plus fréquents, puis viennent la présence de cartons bruns, les déchets de déchèteries, la présence de verre et de déchets verts. Les bacs ne sont pas collectés en présence de déchets non conformes. Un scotch erreur de tri condamne le bac et renseigne le numéro vert du service à contacter.

## 6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire

### 6.1. La gestion des bacs roulants

- Le parc et les acquisitions

Pour l'année 2023, **1332 bacs** roulants **neufs** ont été commandés (contre 1146 bacs en 2022).

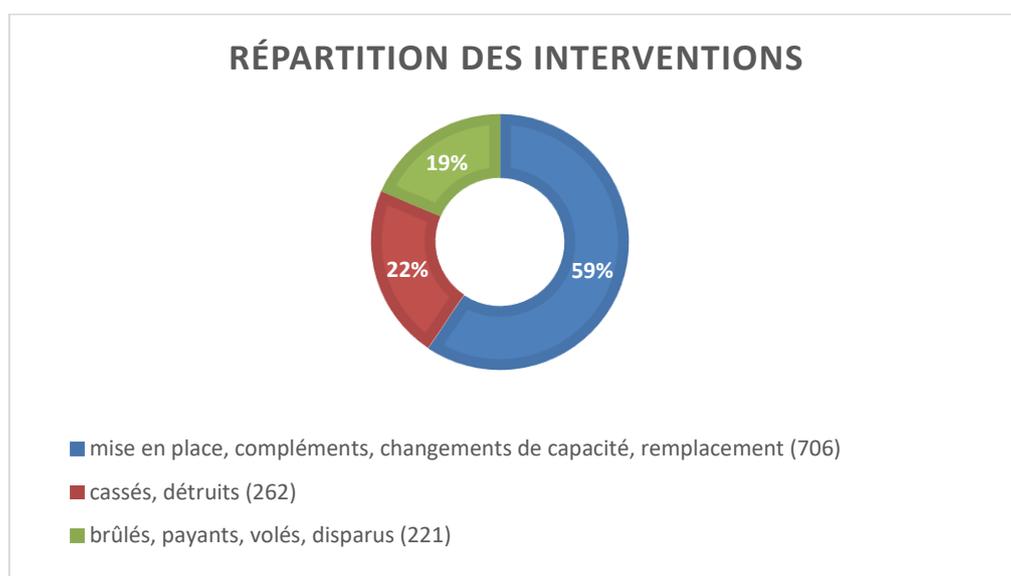
Sur le territoire, le **parc des bacs** s'élève à **24 930** réparti comme suit :

	Nombre de bacs en régie	Dont professionnels	Nombre de bacs hors régie	Dont professionnels
Ordures ménagères	13 375	3 083	1 639	1133
Emballages et papiers	9 832	1 369	84	28
<b>TOTAL</b>	<b>23 207</b>	<b>4 452</b>	<b>1 723</b>	<b>161</b>

- Les interventions sur le secteur Régie de collecte

Les interventions sur le terrain ont pour origine :

- > Une demande de l'utilisateur
- > Une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par une équipe de collecte ou d'autres agents



- Réparations de bacs** (couvercles, roues, serrures bacs CS, clips) = 726 interventions contre 786 en 2022.

- **Les interventions sur le secteur hors-régie**

Les interventions sur le terrain ont pour origine :

- > Une demande de l'utilisateur et/ou de la Mairie
- > Une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par le prestataire de collecte

Deux permanences de récupération des bacs sont organisées, le mardi et jeudi matin, une fois par mois. Dans le cadre de travaux, des bacs de regroupement sont mis en place, régulièrement, pour desservir les habitants et assurer la continuité du service.

- **La reprise des contenants hors d'usage**

Les bacs usagés, hors service, sont évacués par EMC Bruxelles (collecte sur site par semi-remorque). Cette entreprise propose le démontage des bacs avant l'évacuation et la valorisation de la matière. La reprise des bacs pour valorisation a permis de dégager une recette de 860,00 €.

L'entreprise DERICHEBOURG a évacué et détruit les bornes d'apport volontaire usagées, hors service pour un coût de 4 720,79 €.

## 7. Les indicateurs économiques et financiers

### 7.1. Montant annuel global des dépenses

Investissements : 228 792 €

Fonctionnement (hors amortissement) : 6 765 822 €

### 7.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Ecodéchets	Collecte OM et CS en porte à porte	Prestation de service 4 ans	31 juin 2024	337 148	+ 5,6%
Veolia	Collecte emballages en apport volontaire	Prestation de service 4 ans	30 octobre 2026	28 607	+ 7,3%
Veolia	Transfert CS en régie	Prestation de service 3 ans	31 mars 2024	56 724	+ 1,3%
Serfim recyclage	Exploitation de la déchèterie	Prestation de service 4 ans	31 mars 2024	480 175	+ 6,1 %
<b>TOTAL</b>				<b>902 654</b>	<b>+ 5,6%</b>

- L'évolution du montant rémunéré à Ecodéchets est due à la révision contractuelle des prix, malgré une diminution des ordures ménagères collectées.
- L'évolution du montant rémunéré à Veolia (collecte des emballages en apport volontaire) est due à la révision contractuelle des prix et une augmentation des quantités collectées.
- L'évolution du montant rémunéré à Veolia (transfert CS en régie) est due à la révision contractuelle des prix.
- L'évolution du montant rémunéré à Serfim Recyclage est due à la révision contractuelle des prix.

	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Contributions SYTRIVAL	2 934 189	+ 2,9%

L'évolution du montant reversé au SYTRIVAL est due à l'augmentation des tarifs (en particulier la valorisation énergétique pour les ordures ménagères et le tri des emballages), l'évolution de la Taxe Générale des Activités Polluantes et ce, malgré une baisse significative du tonnage des ordures ménagères collectées.

### 7.3. Coût aidé du service et financement

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des éco-organismes, et recettes diverses).

	Euros	Euros / habitants
<b>Coût du service</b>	7 072 353	96,9
<b>Produits</b>	980 220	16,6
<b>Coût aidé du service</b>	<b>6 092 133</b>	<b>80,3</b>
<b>TEOM</b>	6 306 264	86,5
<b>Ecart</b>	214 131	6,2
<b>Ecart en %</b>		+3,5 %

#### Détail des dépenses :

Les charges fonctionnelles correspondent aux frais de gestion et de structures.

Les charges de prévention sont celles correspondant aux actions de sensibilisation, animations, compostage partagé, y compris masse salariale.

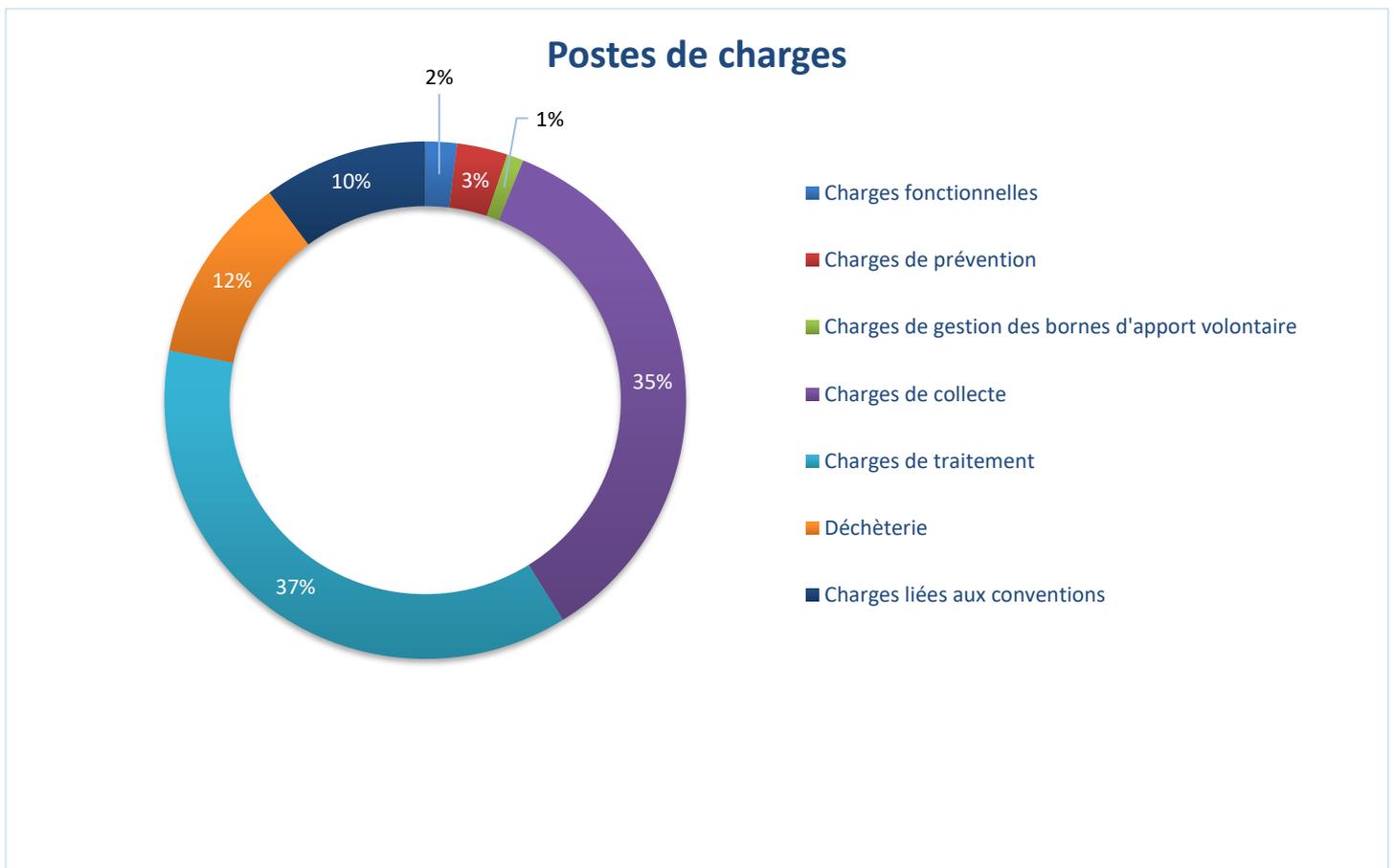
Les charges de collecte concernent tous les flux confondus (Ordures ménagères, emballages, papiers, verre, encombrants), tous frais confondus (frais de personnel, amortissement des biens ...)

Les charges de traitement sont également tous flux confondus.

Les charges liées aux conventions concernent :

- La participation à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour la gestion des déchets sur la commune de Jassans-Riottier ;
- La participation à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'accès des habitants de Ville-sur-Jarnioux aux déchèteries ;
- La participation à la Communauté de Communes Saône Beaujolais pour l'accès des habitants de Saint-Etienne-des-Oullières à la déchèterie de Belleville.

Postes de charges	Euros
Charges fonctionnelles	138 201
Charges de prévention	222 445
Charges de gestion des bornes d'apport volontaire	73 240
Charges de collecte	2 476 122
Charges de traitement	2 611 801
Déchèterie	829 906
Charges liées aux conventions	720 639
<b>TOTAL</b>	<b>7 072 353</b>



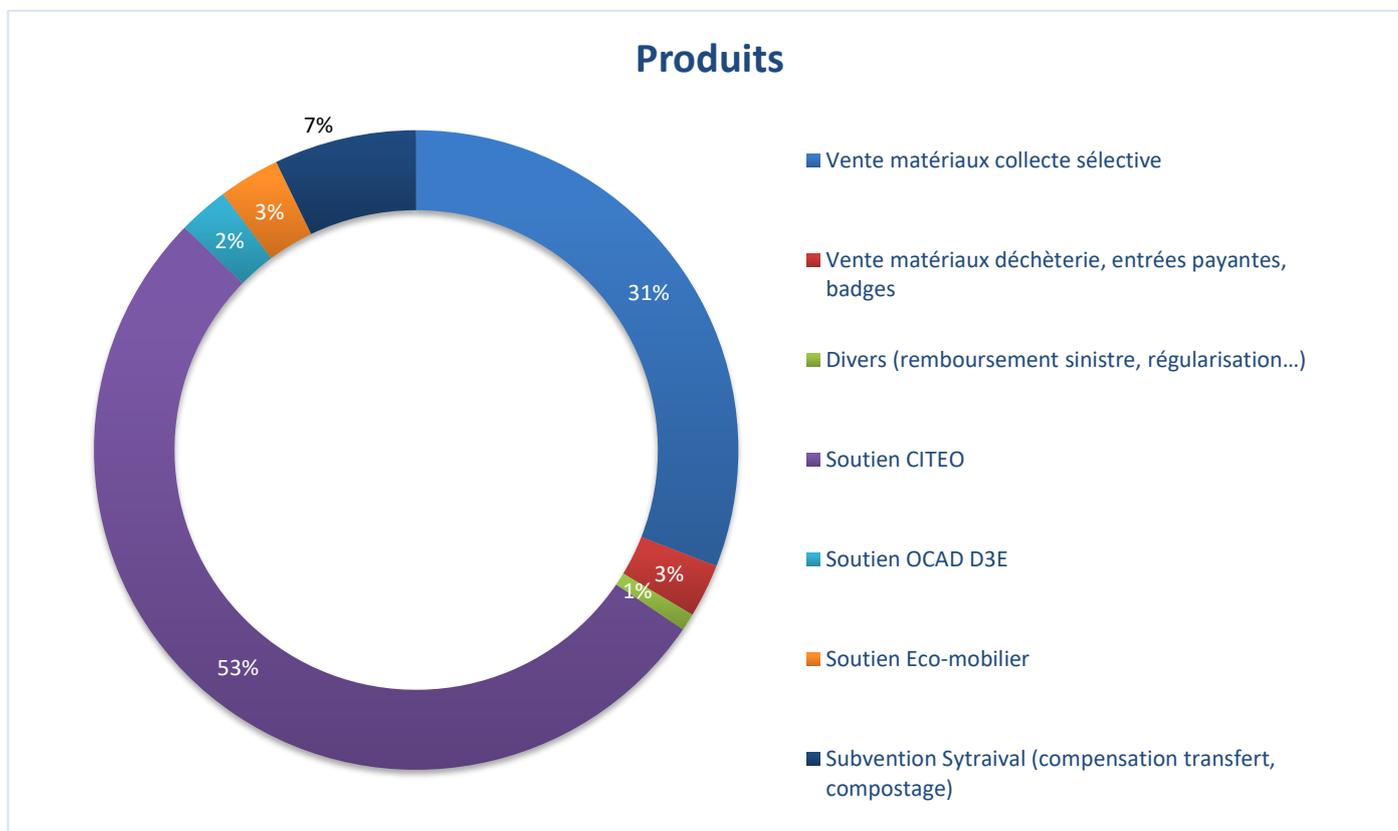
Le premier poste de charges correspond au traitement des déchets. La valorisation énergétique des ordures ménagères représente à elle seule 70% de ce poste.

Sur le poste de charges de la collecte, les ordures ménagères représentent 74%.

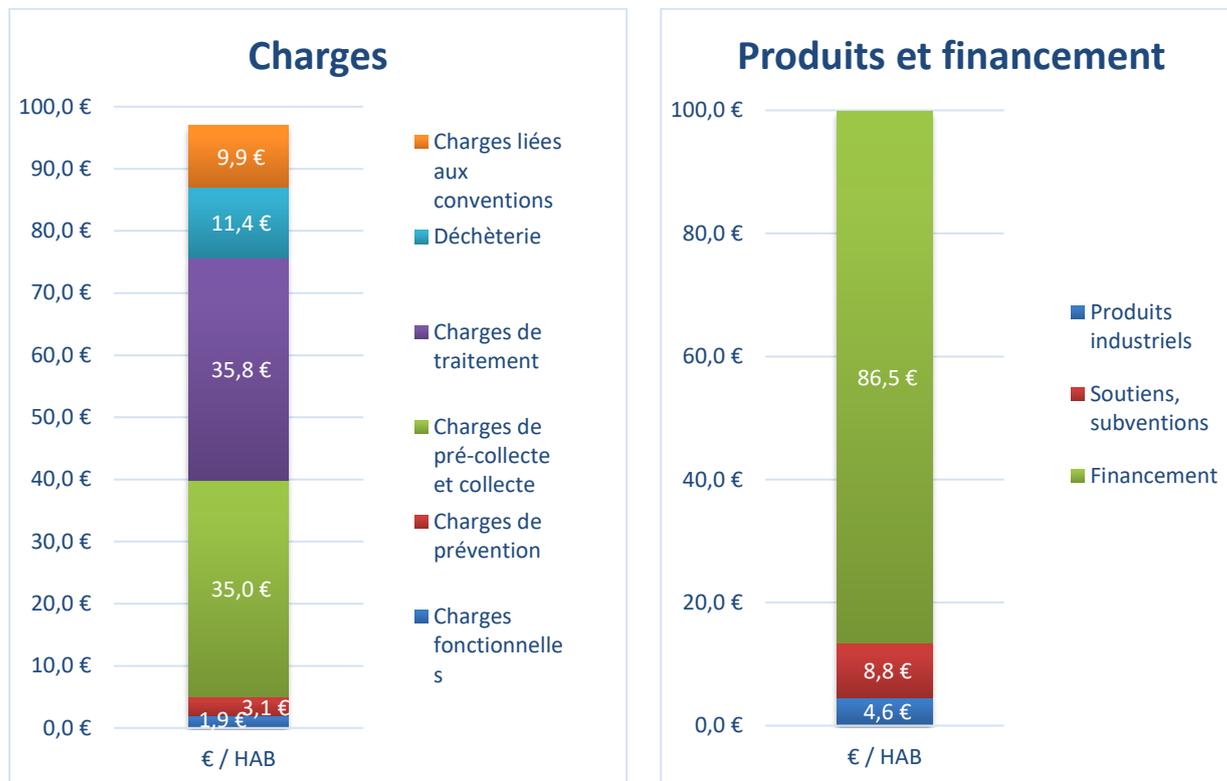
## Détail des produits :

Les produits sont constitués d'une part, de la vente des matériaux issus de la collecte sélective, de flux collectés en déchèterie et de prestations payantes, et d'autre part, par des soutiens versés par les éco-organismes et des subventions.

Produits	Euros
<b>Produits industriels, dont :</b>	<b>338 048</b>
Vente matériaux collecte sélective	303 000
Vente matériaux déchèterie, entrées payantes, badges	26 490
Divers (remboursement sinistre, régularisation...)	8 557
<b>Soutiens, subventions, dont :</b>	<b>642 173</b>
Soutien CITEO	517 103
Soutien OCAD D3E	24 768
Soutien Eco-mobilier	30 187
Subventions Sytraival (compensation transfert, compostage)	70 114
<b>TOTAL</b>	<b>980 220</b>

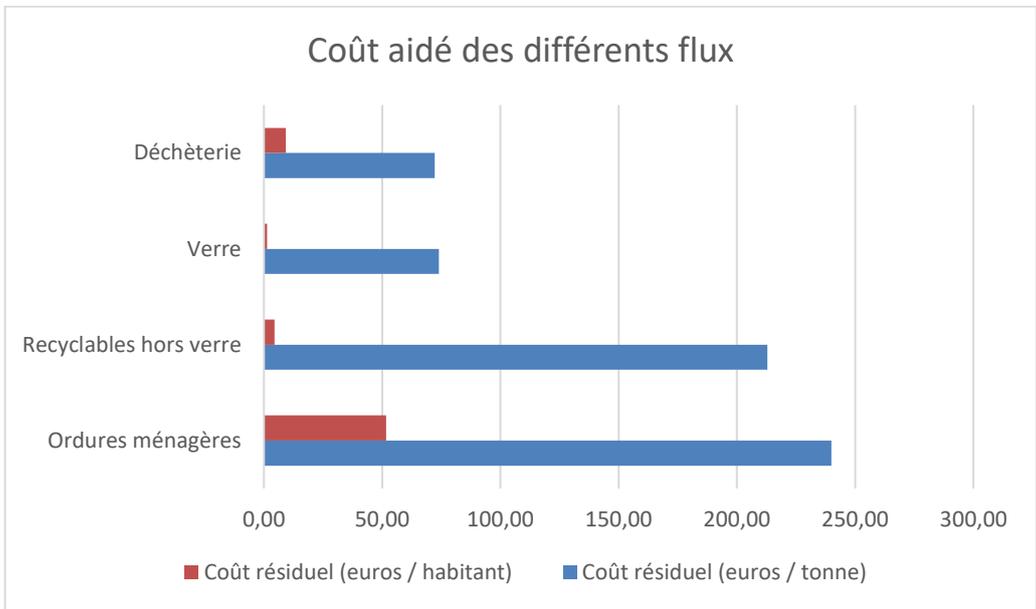


### Répartition des charges, des produits et du financement :

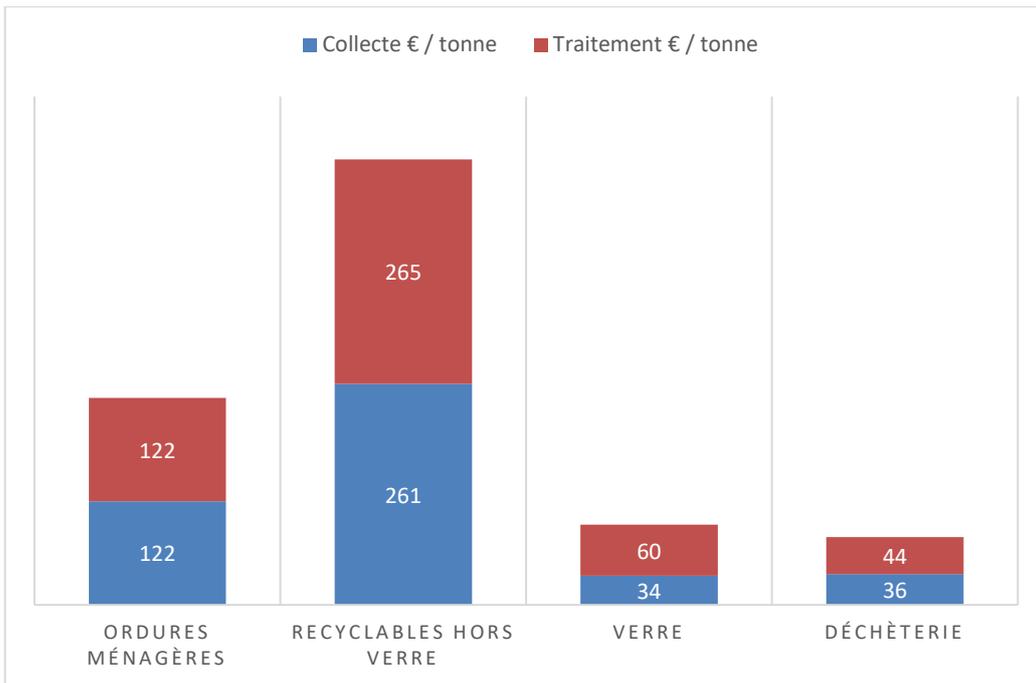


### 7.4. Coût aidé des différents flux de déchets

	Ordures ménagères	Recyclables hors verre	Verre	Déchèterie
<b>Charges</b>	3 660 400	1 274 175	190 755	829 906
<b>Produits</b>	68 593	778 325	46 229	81 445
<b>Coût aidé</b>	3 591 807	495 851	144 526	748 461
<b>Coût résiduel (euros / tonne)</b>	239,9	212,9	74,0	72,2
<b>Coût résiduel (euros / habitant)</b>	54,0	7,4	2,2	11,4



## 7.5. La répartition des charges par étape technique



## 7.6. Evolution des coûts

### Evolution annuelle de la production des OMR et des coûts associés par habitant



### Evolution annuelle de la production des recyclables (emballages, papier et verre) et des coûts associés par habitant



## Evolution annuelle des apports à la déchèterie et des coûts associés par habitant

